

Règlements du concours

Expo Rendez-Voile 2026

1. Organisateur du concours

Le présent concours est organisé par **Expo Rendez-Voile Inc.**, en collaboration avec ses partenaires et fournisseurs de prix.

2. Admissibilité

Le concours est ouvert à toute personne âgée de **18 ans et plus résidant au Canada** au moment de sa participation.

Sont exclus les administrateurs, dirigeants et représentants de l'organisation ainsi que toute personne domiciliée avec ces derniers.

3. Durée du concours

Le concours débute et se termine le **18 avril 2026 de 11h à 20h.**

Toute participation reçue après cette date ne sera pas admissible.

4. Comment participer

Aucun achat n'est requis pour participer.

Pour participer, les personnes doivent remplir le formulaire de participation disponible :

- en scannant le **code QR disponible devant l'entrée au Rendez-Voile.**

Les participants devront fournir les informations suivantes :

- nom
- prénom
- adresse courriel
- **Question d'habileté**

Afin d'être déclaré gagnant, la personne sélectionnée devra **répondre correctement à une question d'habileté mathématique.** À défaut de répondre correctement, un nouveau tirage pourra être effectué.

Les participants pourront également être invités à :

- s'inscrire à l'infolettre de l'Expo Rendez-Voile et Voile Communautaire ;
- suivre la page Facebook de l'événement.

Ces actions demeurent **facultatives et n'augmentent pas les chances de gagner.**

Une seule participation par personne est permise.

5. Prix

Plusieurs prix seront offerts par les partenaires de l'Expo Rendez-Voile.

La **description et la valeur approximative des prix** seront affichées sur le site web de l'événement dans la section dédiée au concours.

Les prix doivent être acceptés tels quels et **ne peuvent être échangés ni convertis en argent**.

L'organisation se réserve toutefois le droit de **substituer un prix par un autre de valeur équivalente ou supérieure** si un prix ne peut être attribué tel que prévu.

6. Tirage

Les gagnants seront déterminés par **tirage au sort** parmi toutes les participations admissibles.

Le tirage aura lieu **après l'événement**, à une date déterminée par l'organisation.

Les gagnants seront contactés par **courriel** à l'adresse fournie lors de l'inscription.

Si un gagnant ne peut être joint dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant la première tentative de contact, malgré au moins deux (2) tentatives raisonnables, ou s'il ne répond pas dans ce délai, il sera disqualifié et un nouveau tirage pourra être effectué.

7. Chances de gagner

Les chances de gagner dépendent du **nombre total de participations admissibles reçues** durant la période du concours. Tous les participants gagnent automatiquement lors de leur inscription une présence à une conférence donnée par la Conam.

8. Utilisation des renseignements personnels

Dans le cadre de leur participation, les participants devront fournir certains renseignements personnels, notamment leur **nom, prénom et adresse courriel**.

Ces renseignements sont recueillis par **Expo Rendez-Voile Inc.** pour :

- l'administration du concours ;
- la communication avec les participants et les gagnants ;
- l'envoi d'informations concernant l'Expo Rendez-Voile et Voile Communautaire et leurs activités.

Avec le **consentement des participants**, ces renseignements pourront également être **partagés avec les partenaires et entreprises offrant les prix**, qui pourraient communiquer avec eux à des fins promotionnelles ou informatives.

Les renseignements personnels seront traités conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, notamment **la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Québec)** telle que modifiée par la **Loi 25**.

Les participants peuvent demander l'accès, la rectification ou la suppression de leurs renseignements personnels en communiquant avec l'organisation.

9. Limitation de responsabilité

L'Expo Rendez-Voile, Voile Communautaire, leurs partenaires, commanditaires, fournisseurs de prix ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, bénévoles et représentants respectifs ne pourront être tenus responsables de tout dommage, perte ou préjudice pouvant résulter de la participation au concours ou de l'acceptation ou de l'utilisation d'un prix.

L'organisation ne pourra être tenue responsable des participations perdues, retardées, incomplètes ou non reçues en raison de problèmes techniques, informatiques, de réseau ou de toute autre défaillance indépendante de sa volonté.

L'organisation se réserve le droit de **modifier, suspendre ou annuler le concours**, en tout ou en partie, si une situation indépendante de sa volonté compromet son bon déroulement.

10. Fraude et disqualification

L'organisation se réserve le droit de **disqualifier toute personne qui participe ou tente de participer au concours par des moyens contraires aux présents règlements**, notamment par l'utilisation de moyens frauduleux, automatisés ou par toute tentative de manipulation du concours.

Toute participation jugée frauduleuse, incomplète ou non conforme pourra être annulée.

11. Réseaux sociaux

Ce concours n'est **ni commandité, ni approuvé, ni administré par Facebook, Instagram ou toute autre plateforme de médias sociaux**, et n'y est aucunement associé.

Les informations fournies par les participants sont recueillies par **l'organisation de l'Expo Rendez-Voile** et non par les plateformes de médias sociaux.

12. Décision finale

Toute décision de l'organisation concernant ce concours est **finale et sans appel**.

13. Acceptation des règlements

La participation au concours constitue une **acceptation complète et sans réserve des présents règlements**.